

# SEANCE DU 3 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le trois février à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPRES François, Maire.

**PRESENTS** : M. DEPRES François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali – M. AKA Alain - GROS André - CALIZ Serge - Mme DURAND Emmanuelle – M. PARIS René – Mmes LAVIGNE Sandrine - COLAS-MARTIN Gaëlle - M. LOUMAGNE Pierre-Albert - Mme MERIC Muriel – M. MARTINEZ Harold.

**EXCUSES** : M. COMBES – JOST Jean-Marc - Mme ABRIBAT-SENTENAC Anne-Sophie.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Magali DOYEN-CHAPPE.

## **ADPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE N° 2015 01**

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13) a instauré le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est de la compétence de la commune. Il définit sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus.

Mme MERIC Muriel, élue référente, présente au conseil municipal l'ensemble du document qui a été élaboré et qui comporte deux « volets » :

- le PCS qui, outre la présentation de la commune et l'analyse des risques (sécheresse, risques météorologiques, sismiques, nucléaires, transport de matières dangereuses), présente l'organisation communale en cas de crise et le recensement des moyens mobilisables.
- le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), est un document visant à informer la population sur les conduites à tenir en cas d'exposition à un risque. Ce document sera distribué avec le bulletin municipal.

Muriel MERIC présente au conseil municipal l'organisation mise en place pour déclencher le PCS, mise en place du PCC, organisation du processus d'alerte à la population, les ressources et moyens recensés sur la commune. Chaque élu a pris connaissance de son rôle dans la mise en place du dispositif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de valider le Plan Communal de Sauvegarde présenté par Monsieur le Maire et de l'autoriser à prendre l'arrêté municipal en conséquence.**

## **ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL N° 2015 02**

Le Maire expose que, dans la mesure où les collectivités ont des difficultés à appliquer la réglementation complexe en matière d'hygiène et de sécurité, que l'application de ces dispositions requiert une technicité particulière, que l'inobservation des règles est de nature à engager la responsabilité administrative et pénale des autorités territoriales, le Centre de Gestion a mis en place, en application de l'article 26-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, un service facultatif de prévention des risques professionnels le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Ce service a pour objectif d'assurer une mission d'assistance et de conseil auprès des collectivités. En contrepartie, la collectivité s'engage à verser une participation forfaitaire au fonctionnement du service.

Cette participation est calculée comme suit pour les adhérents aux services facultatifs de Médecine Professionnelle et d'Assurance Groupe :

- Adhérent aux deux services : par an et par agent 6,10 €
- Adhérent à un seul service : par an et par agent 9,15 €

Si la collectivité n'adhère à aucun de ces services, le tarif est fixé à 12 € par an et par agent.

Si elle souhaite obtenir les prestations uniquement à sa demande le tarif est de 243,92 € la ½ journée d'intervention.

**Après discussion, le conseil Municipal décide à l'unanimité**

- **d'adhérer au service facultatif de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Haute-Garonne**
- **de participer au fonctionnement du service : Le montant de la participation sera de 6,10 € par an et par agent du fait que la collectivité adhère déjà aux deux services facultatifs du Centre de Gestion, Médecine et Assurance**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention et inscrire la dépense au budget.**

### **MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR LE SERVICE SANTE AU TRAVAIL DU CDG31 N° 2015 03**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il appartient à l'autorité territoriale de supprimer ou de réduire les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique ou mentale.

Pour ce faire, elle doit prendre des mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du Travail.

Compte tenu des activités exercées, elle doit ainsi :

- Evaluer les risques professionnels,
- Consigner les résultats dans un document unique et,
- Mettre en œuvre des actions de prévention.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Garonne une mission d'accompagnement au pilotage d'évaluation des risques.

Le Centre de Gestion assurera les prestations suivantes conformément au cahier des charges de l'intervention défini comme suit :

- Préparation de l'évaluation
- Evaluation des risques professionnels
- Conception du plan de prévention
- Première mise à jour annuelle
- Seconde mise à jour annuelle

Monsieur le Maire précise que le montant de la prestation est fixé à 886.69 € conformément à la délibération du Centre de Gestion en date du 29 janvier 2008 portant tarif des prestations du service prévention.

**L'assemblée :**

- **décide de confier au Centre de Gestion une mission d'accompagnement au pilotage d'évaluation des risques**
- **s'engage à prévoir les crédits nécessaires au règlement de cette prestation (soit un montant de 886.69 €) sur le budget 2015.**
- **mandate Monsieur Le Maire pour toutes démarches liées à ce dossier.**

### **CONVENTION COMMUNE / MJC CARBONNE N° 2015 04**

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention à signer avec la MJC de Carbonne concernant la gestion de l'ACCEM de la Commune.

L'assemblée :

- accepte les termes de la convention jointe à la présente délibération.
- autorise Monsieur Le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### **CONVENTION SOUTIEN A LA PISCINE DE RIEUX-VOLVESTRE N° 2015 05**

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention à signer avec la Commune de Rieux-Volvestre concernant la participation financière de la commune pour la piscine (1€/an/habitant).

L'assemblée :

- accepte les termes de la convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## **CONVENTION SORTIES ECOLE A LA PISCINE DE RIEUX-VOLVESTRE N° 2015 06**

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention à signer avec la Commune de Rieux-Volvestre concernant la participation financière de la commune pour les sorties de l'école à la piscine (50€/heure).

L'assemblée :

- accepte les termes de la convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## **CONVENTION ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CDG31 N° 2015 07**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée, que la commune avait signé une convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale jusqu'au 31/12/2014. Il convient d'en décider le renouvellement et de la formule d'adhésion.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire, **l'assemblée :**

**\* décide de choisir la formule d'adhésion suivante à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 : Réalisation des dossiers avec une tarification à l'acte.**

**\* autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.**

## **SUBVENTION CLASSE VERTE N° 2015 08**

Madame DOYEN-CHAPPE présente à l'assemblée le projet de classe verte pour les CE (séjour de 3 jours et 2 nuits à Seignosse). Afin d'alléger la participation des familles, Mme Varachat sollicite l'aide la commune.

L'assemblée, après étude de cette demande, s'engage à verser une aide de 65 € par enfants de Saint-Elix soit 1 040 €. Cette somme sera prévue sur le budget primitif de la commune.

## **CONVENTION C.A.F : FONDS DE SOUTIEN POUR LE DEMARRAGE DE L'OFFRE PERISCOLAIRE 2014-2015 N° 2015 09**

Madame DOYEN-CHAPPE donne lecture d'une convention à signer avec la CAF concernant le fonds de soutien pour l'aide au démarrage de l'offre périscolaire pour l'exercice 2014/2015.

Cette convention porte sur une subvention accordée à la commune pour le développement de l'ALAE de la commune (34 places supplémentaires créées).

Où l'exposé de Monsieur Le Maire, **l'assemblée :**

**\* accepte les termes de la convention à intervenir avec la CAF concernant l'octroi du fonds local de soutien aux collectivités pour l'aide au démarrage de l'offre périscolaire 2014/2015**

**\* autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et toutes pièces nécessaires.**

## **RENOVATION ENERGETIQUE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION MIDI-PYRENEES & DE L'ADEME N° 2015 10**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait réaliser un diagnostic énergétique par l'intermédiaire du Pays du Sud Toulousain, sur les bâtiments communaux dont la mairie. Par ailleurs, ce diagnostic a été réalisé aussi sur les locaux existants du groupe scolaire dans le cadre de l'étude de l'extension.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée des devis concernant des travaux d'économie d'énergie à réaliser sur la mairie et le bâtiment existant du groupe scolaire.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire, **l'assemblée :**

**\* approuve les travaux d'économie d'énergie proposés.**

**\* accepte les devis suivants :**

-> **Mairie : isolation des combles et pose d'une horloge pour la VMC d'un montant total HT de 4 370 €.**

-> **Groupe scolaire / Travaux sur la partie existante : Isolation cloisons, plafonds et raccordement à la pompe à chaleur pour un total HT 66 968.30 €.**

**\* sollicite le concours financier de la Région Midi-Pyrénées et de l'ADEME pour ces travaux.**

**\* autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier**

### **EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE / MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE / AVENANTS. N° 2015 11**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de signer deux avenants pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du groupe scolaire : le premier concerne la dissolution de la SCM THURIES-GANEO et le second la revalorisation du montant du marché (augmentation de 23 554.22 €) suite aux différentes modifications demandées par la commune et qui ont nécessité un nouveau dépôt de permis de construire.

L'assemblée :

- accepte les termes des deux avenants et autorise Monsieur Le Maire à les signer.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François		LAVIGNE Sandrine	
DOYEN-CHAPPE Magali		COLAS MARTIN Gaëlle	
AKA Alain		LOUMAGNE Pierre-Albert	
COMBES Laurent		JOST Jean-Marc	
GROS André		MERIC Muriel	
CALIZ Serge		MARTINEZ Harold	
DURAND Emmanuelle		ABRIBAT SENTENAC Anne-Sophie	
PARIS René			